

COMPTE-RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE TENUE Le 21 janvier 2011

Salle des Fêtes d'AUBIGNOSC

N/Réf. : UPS 10158

Objet : PLU d'Aubignosc - Réunion Publique – Présentation du Diagnostic et du Projet d'Aménagement et de Développement Durables

ETAIENT PRESENTS :

M. le Maire, René AVINENS

Membres de la commission d'urbanisme

Une vingtaine de personnes dans l'assistance

Deux représentants du bureau d'études G2C Environnement assistant les élus pour l'élaboration du PLU, Aline CHAPULLIOT et Aurore BOUQUIN

1. PRESENTATION DE L'ETAT D'AVANCEMENT DU PLU

Le bureau d'études G2C Environnement débute par un rappel de ce qu'est un PLU, explique la nécessité de réviser l'actuel POS et présente l'état d'avancement du projet de PLU d'Aubignosc :

- le diagnostic et le PADD ont été réalisés
- le PADD a été débattu en Conseil Municipal le 20 janvier 2011
- des panneaux de concertation sont affichés depuis ce jour en Mairie afin de présenter le projet de PLU ; cette exposition est évolutive, de nouveaux panneaux s'ajouteront aux 4 premiers tout au long de la procédure
- la phase d'élaboration du zonage et du règlement démarre tout juste ; il s'agit d'une étape longue à l'issue de laquelle se tiendra une nouvelle réunion publique.

G2C Environnement présente des extraits du diagnostic organisés selon le plan suivant :

- analyse socio-démographique et économique
- fonctionnement du territoire
- analyse urbaine
- état initial de l'environnement



- analyse paysagère
- premiers enjeux.

La présentation se poursuit par un résumé des orientations développées dans le PADD organisées selon 3 axes :

- 1 – Conforter et structurer le TISSU URBAIN tout en maîtrisant son développement
- 2 – Préserver la qualité du CADRE DE VIE et des PAYSAGES
- 3 – Impulser une nouvelle DYNAMIQUE ECONOMIQUE

2. ECHANGES, QUESTIONS ET REMARQUES

Les thématiques suivantes ont été abordées :

- Le financement des travaux concernant le réseau d'assainissement collectif de la commune incombe à la commune.
- La future zone d'activités ne sera pas raccordée au réseau d'assainissement communal.
- L'objectif d'atteindre une population de 800 à 850 habitants à l'horizon 2020 a été défini :
 - o en observant les évolutions démographiques passées,
 - o en prenant en considération la capacité des réseaux,
 - o en lien avec le foncier facilement mobilisable,
 - o en veillant à respecter au mieux les espaces naturels et agricoles,
 - o avec un objectif de faire perdurer les équipements scolaires, etc.
- Le PLU a une durée de vie théorique de 10 ans selon le code de l'urbanisme, ce qui n'empêche pas de réfléchir à plus long terme ; une vision à très long terme serait plus bénéfique à l'échelle intercommunale que communale.
- La loi SRU préconise une densification du tissu existant et affiche une volonté de « refaire la ville sur la ville » ; à Aubignosc les enjeux découlant de la loi SRU sont de renforcer l'image du village et du hameau et de veiller à bien greffer les nouveaux quartiers à l'existant.
- La création d'une zone d'activités est l'occasion de créer de l'emploi (donc de répondre à une demande actuelle) tout en maîtrisant le projet et notamment type d'activité qui s'y implante ; l'idée n'est en effet pas de créer une zone commerciale mais plutôt d'accueillir des artisans, des PME... et de réaliser un aménagement qui s'implante au mieux dans son environnement.